

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025
DE LA LICENCE
MENTION DROIT**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la proposition de Madame Motahareh BOLLON, doyen de la Faculté de Droit

ARRÊTE n° 2025-219

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**
Mention : DROIT

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur Grégoire CALLEY, vice-doyen et directeur du département DROIT	Maitres de conférences, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Sandrine ANDRE-PINA, Responsable de la 1 ^{ère} année de la licence DROIT	Maitres de conférences, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Florent VIAUD, enseignant-chercheur intervenant dans la formation	Maitres de conférences, Université Savoie Mont Blanc

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Maroz à Chambéry et dans les locaux de la Faculté de Droit sur le site universitaire de Jacob Bellecombette.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le doyen de la Faculté de Droit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 6 mars 2025

Philippe BRIAND